

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/04/08-1/08****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220408-lmc100000023544-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2022

Réception Préfet : 14/04/2022

Publication RAAD : 14/04/2022

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : GARREAU Isoline

OBJET : Poursuite du partenariat du Département avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France.

La convention de partenariat conclue entre le Département et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France pour la période 2020-2024 a pour objectifs de préserver les ressources, tout particulièrement l'eau, développer l'activité agricole et de contribuer à la gestion de l'espace rural. Il est proposé un avenant n° 2 à cette convention, ayant pour objet d'acter la nature des actions pour l'année 2022 ainsi que le montant de la subvention.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 A en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil général n° 1/06 en date du 13 novembre 2020, approuvant la convention avec la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, signée en date du 25 novembre 2020,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/04 et n° 7/01 en date du 16 décembre 2021 relatives au budget du Département pour 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à la Chambre d'Agriculture de région Île-de-France, pour l'exercice 2022, une aide financière d'un montant de 496 800 € pour le financement des actions relevant du fonctionnement.

Article 2 : d'attribuer à la Chambre d'Agriculture de région Île-de-France, pour l'exercice 2022, une aide financière d'un montant de 330 000 € pour le financement des actions relevant de l'investissement.

Article 3 : d'adopter le projet d'avenant n°2 à la convention avec la Chambre d'Agriculture de région Île-de-France, tel qu'il est joint en annexe de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant à la convention au nom du Département.

Article 5 : de prélever les crédits correspondants à la subvention sur les opérations « Chambre d'agriculture / convention d'objectifs (DF 22) » et « Chambre d'agriculture – aide à l'investissement (DI 20) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI


Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne